**CONDITIONS ET RÈGLEMENT de l’association Une nouvelle empreinte N° Siret 837 998 244 00011 Année 2020**

Une nouvelle empreinte, située au 14 rue Carnot 24300 Nontron est ouverte aux artistes exerçant un métier artistique et présentant des pièces uniques et originales.

Les artistes intéressés doivent postuler via le dossier d’inscription disponible sur la page le site internet.

Les décisions des organisateurs sont sans appels.

Toutes les pièces présentées sont proposées à la vente et sont strictement produites par l’artiste exposant.

Elles doivent correspondre, en qualité, aux pièces proposées lors de la sélection.

Dans le cas contraire, l'organisateur se réserve le droit de ne pas accepter le professionnel au moment du déballage ou à réception pour les artistes non présents sur place.

Les œuvres sont obligatoirement présentées aux organisateurs lors du dépôt, il sera établi l’inventaire ensemble.

Pendant le temps de l'exposition, chaque exposant est titulaire d'un statut professionnel et à jour de ses cotisations sociales (Urssaf ou autres). En cas contraire l’artiste s’engage à déclarer ses éventuelles ventes futures.

L’artiste doit être souscripteur d’une assurance civile professionnelle valide.

Il peut être demandé une attestation.

Selon les expositions, l’Association assure la promotion de la galerie à l’aide de supports papiers (affiches, flyers, médias). Plus spécifiquement en faveur des exposants sur internet (site de l’association : (www.galerienouvelleempreinte.weebly.com) et sur les réseaux sociaux ainsi que par le biais du répertoire client de la galerie.

**PRÉSENTATION**

* Toutes les œuvres présentées devront être totalement sèches.
* Chaque œuvre doit comporter au dos le nom de l’artiste et titre de l’œuvre.
* Prévoir impérativement pour chaque œuvre le système d’accrochage au dos.
* Les sculpteurs, bijoutier, vêtements ou œuvres nécessitants un support apporteront leurs socles, présentoirs ou bustes… Le cas échéant nous contacter
* Chaque artiste doit obligatoirement prévoir un petit texte présentant son travail ainsi que des cartes de visites.
* Établir un cartel des œuvres présentées si possible : Fiche avec N° de l’œuvre /Technique/ titre / prix
* Pour les bijoutiers, maroquiniers…L’exposant s’engage à présenter un nombre de pièce suffisant pour refléter son travail, il doit néanmoins fournir le maximum de manière à pouvoir maintenir l’exposition au fur et à mesure des ventes.

**Formats et nombre d’œuvres (Peintres, sculpteurs, photographes…)**

Un minimum de 6 œuvres de Maximum 90 cm de largeur selon le nombre de participants il est possible d’exposer plus d’œuvres défini pour chaque artiste et chaque exposition avec l’organisateur

Au-delà de ces dimensions et du nombre d’œuvres, voir avec l’organisateur, les disponibilités linéaires d’accrochages, ainsi que les conditions

Le comité́ d’organisation se réserve le droit d’exposer des œuvres de plus grands formats à titre exceptionnel.

Les sociétaires ont le privilège d’exposer des œuvres supplémentaires aux 6 œuvres prévues.

Les copies sont autorisées mais doivent impérativement être mentionnées.

**Acquisitions :**

L’artiste doit prévoir d’émettre des certificats d’authenticités sur demande

L’artiste accepte de reverser une totalité de 30 % du montant de la vente à l’Association, pour participation aux charges de fonctionnement.

Une Nouvelle Empreinte encaissera les ventes pour le compte de l’artiste, puis effectuera un chèque du montant total des ventes déduction faites des 30% en fin d’exposition

**Droits d’inscription et participation :**

**Participation :** Un droit de participation d’un montant variable selon les expositions (Montant indiqué dans la fiche d’inscription) sera dû à l’association afin de couvrir les frais de fonctionnement (aménagement de l’espace, promotions, électricité, nettoyage, etc.…)

Pas de participation les artistes permanents de la galerie.

Aucune permanence assurée par l’artiste, ceux-ci sont effectuées par les organisateurs.

Elle reste acquise à l’association en cas de désistement par l’artiste après avoir envoyé son dossier d’inscription.

Cette somme sera remboursée en cas de non sélection de l’artiste par les organisateurs.

**Installation**

Chaque emplacement mis à disposition des exposants est décidé par les organisateurs et ne peut faire l’objet de contestations.

 **Emballages**

L’artiste doit prévoir l’emballage de ces pièces en cas de vente. (Carton, papier bulles, sac…)

**Horaires d’ouvertures**

**les horaires peuvent fluctuer en fonction des périodes. Des ouvertures le dimanche et lundi sont prévues en cas de forte affluence (rue des métiers d’art, foire aux couteaux) ainsi que des journées continues.**

**Assurances :**

**Chaque artiste doit souscrire une assurance responsabilité civile professionnelle et une attestation d’assurance aux organisateurs.**

La salle d’exposition est sous surveillance pendant les horaires d’ouvertures.

Il est fortement conseillé aux artistes de souscrire une assurance personnelle de leurs choix,

**Transport et en cas d’envois par correspondance des œuvres et créations :**

Le montant du transport ou des envois et retour des œuvres et créations est à l’entiere et unique charge du créateur ou artiste.

La galerie ne serait être tenue responsable des problèmes éventuels liés au transport.

Charge à l’artiste ou au créateur de faire parvenir l’affranchissement (par transporteur ou autres à la galerie pour le retour de son travail.

**Droits de reproduction**

La participation d’un artiste aux expositions de la galerie entraine automatiquement la cession des les droits d’images des œuvres exposées ou communiquées à l’Association une nouvelle empreinte par tous procédés et sans limite de délai dans le temps.

Sauf en cas d’entente préalable entre l’exposant et l’association une nouvelle empreinte clairement mentionné par l’artiste et par écrit ci-dessous. Aucune promotion image sera appliquée dans ce cas.

Le simple fait de participer à l’exposition vaut acceptation de toutes les présentes conditions et implique l’abandon de tout recours.

Lu et approuvé : signature :

Le

À